



Licenciment invalidité

Par calsoudeur

bonjour mon entreprise tarde a me licencié je n est plus que tres peu d argent je ne parviens plus a payé mes factures je suis passé en invalidité 1èr categorie 700e/mois je ne peut pas m inscrire a pole emploi l entreprise ne sait pas me fournir de travail adapté que puis je faire svp

Par kang74

Bonjour

Le licenciement pour inaptitude exige d'avoir au maximum un mois , ou vous n'êtes pas payé .

Mais une fois ce mois passé, et c'est c'est souvent la cas pour respecter les délais de procédure, vous serez payé comme si vous aviez repris le travail au bout de ce délai .

Exemple : constat d'inaptitude 2 mars, fin du mois qui sert à chercher un reclassement 2 Avril, le 3 c'est comme si vous travaillez donc vous serez payez comme d'habitude fin Avril/début Mai .

J'en profite pour vous rappeler l'utilité de faire ouvrir vos droits à prévoyance,si vous en avez une, même en invalidité 1, même si le complement est à 0 .

En effet, vous dépendrez toujours de ce contrat de garantie, même si vous travaillez ailleurs ou si vous passez en invalidité 2.